



Madame Agnès PANNIER RUMACHER
Ministre chargée de la Transition Énergétique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium et hydrogène natif
dans le Puy-de-Dôme (communes de Coudes, Parent, Vic-le-Comte) dit « VINZELLE »

Le 19 septembre 2023

Madame la Ministre,

En tant que députée de la 4^{ème} circonscription du Puy-de-Dôme, et en tant que maires des communes de Coudes et de Parent, territoires concernés par ce dossier, nous souhaiterions attirer votre attention sur une demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de lithium et hydrogène natif, dit permis « Vinzelle », par la Société SUDMINE.

Nous n'avons pas d'avis défavorable a priori sur l'objectif de ce projet : la recherche de solutions alternatives d'énergie est louable et nécessaire. Toutefois, l'acceptabilité d'un tel chantier implique au préalable des actions de concertation et de communication avec les élus et les habitants, des éclaircissements sur les techniques d'exploitation de ces gisements potentiels, ainsi que les impacts sur les populations et l'environnement du périmètre concerné.

Sur ce PER « Vinzelle », d'une part, nous tenons à vous faire part de notre mécontentement quant à la méthode mise en œuvre pour la consultation publique en cours, et d'autre part, nous souhaitons vous alerter sur certains points qui ont retenu notre vigilance et sur lesquels nous aimerions avoir des réponses.

Sur la forme, force est de constater que les élus directement impactés par ce projet n'ont reçu aucune information au préalable alors que les services de la DREAL du Puy-de-Dôme ont connaissance du dossier depuis le 15 décembre 2022 et ont rendu un avis favorable le 11 mai 2023.



(2/3)

À l'heure où la volonté est de rapprocher les services de l'État des élus, notamment des maires, c'est de façon fortuite que nous avons appris le 17 septembre qu'une consultation était lancée sur ce projet depuis le 4 septembre (en ligne sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle) et qui devrait finir le 25 septembre 2023.

Une information que les maires des trois communes concernées ont relayé auprès de leurs habitants à partir du 18 septembre après en avoir pris connaissance la veille.

Or l'essence même d'une consultation est de permettre à chaque partie prenante d'un projet de donner son avis. Pour cela, chacun doit être informé de l'existence même de cette consultation. Comment en 6 jours, ces mêmes parties prenantes, à commencer par les élus, les acteurs économiques et les habitants, peuvent-ils prendre connaissance du projet (dossier de près de 400 pages) et donner leur avis ?

Face à l'absence de publicité sur l'enquête publique autour du projet et au manque d'informations autour de ce même projet, nous demandons :

- **la prolongation de cette consultation jusqu'à fin novembre** afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et émettre un avis circonstancié,
- **l'organisation par les services de la Préfecture du Puy-de-Dôme d'une réunion publique** animée par les services de la DREAL et la Sté Sudmine (porteur du projet) afin d'exposer clairement aux habitants des Communes concernées l'impact de ce projet sur leur environnement, les modalités de forage et les éventuelles nuisances sur ce territoire,

Sur le fond, afin de pouvoir au mieux accompagner les habitants et acteurs de notre territoire, il nous apparaît nécessaire d'avoir des précisions sur la suite qui serait donnée si les études étaient conclusives.

1. Impacts du projet

Sur les trois communes situées dans le périmètre du PER « Vinzelle », plusieurs zones bâties sont identifiées : à Coudes, à Parent et à Lachaux (lieu-dit de Vic-le-Comte). Quels impacts en matière de nuisances sonores, en matière de qualité de l'air et en terme paysager l'exploitation de ces gisements auront-ils précisément sur les populations résidant dans ces zones ?

2. Composition et fonctionnement de la CLCS

Afin de faciliter les échanges, la connaissance du projet et son acceptabilité, nous demandons que la Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) intègre toutes les parties prenantes, à commencer par les maires des communes et la députée du secteur concerné, et que des réunions soient programmées de manière régulière et systématique.



(3/3)

3. Techniques d'extraction

Le processus d'extraction est sommairement décrit dans le dossier de la consultation publique. Est-il maîtrisé et abouti technologiquement afin de limiter les impacts sur l'environnement et les habitants ? Est-il prévu des bassins de décantation ? Quel retour d'expérience peut faire valoir la société SUDAMINE ? Nous aimerions que cette société apporte plus de précisions sur ces points.

4. Enjeux environnementaux

À l'heure où le partage de l'eau est un enjeu crucial, où l'eau nécessaire aux forages sera-t-elle prélevée ? Comment ? Sur quelle période ? Comment seront traités les eaux et autres déchets d'extraction ? Quelle sera la consommation énergétique en KWh par kg de lithium extrait ? Bien que conscients et désireux d'être acteurs de la transition écologique, nous attendons des réponses sur ces points afin de préserver l'environnement sur notre territoire.

5. Risques annoncés

Nous aimerions avoir une description plus précise des risques annoncés comme « FORT » tels que présentés dans le dossier de consultation :

- « Santé et cadre de vie : nous avons des zones urbaines situées sur / dans le périmètre du PER (Parent, Lachaux et Coudes) : l'enjeu acoustique et celui de la qualité de l'air sont donc primordiaux dans l'analyse des impacts du projet. »
- « Eaux souterraines : risques de pollution accidentelle »
- « Eaux superficielles : risques de pollution accidentelle »
- « Production de déchets au niveau des zones de forage »

6. Utilisation du réseau routier

Qui prendra en charge l'entretien et la rénovation des routes empruntées durant les éventuels forages pendant et après la fin de l'exploitation ?

Sur ce dossier qui, vous l'avez compris, nous tient à cœur, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous apporter des éléments de réponse sur nos propositions et sur nos questionnements légitimes en tant qu'élus de la République et du Puy-de-Dôme. Dans cette attente, nous restons bien évidemment à votre disposition pour vous apporter des précisions complémentaires sur ce projet.

En vous remerciant de votre diligence, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à nos plus respectueuses salutations.

Delphine Lingemann
Députée du Puy-de-Dôme

Laurys Le Marrec
Maire de Coudes

Vincent Turlonias
Maire de Parent

Copie du présent courrier adressé à M. le Préfet du Puy-de-Dôme et à M. le Ministre chargé de l'Industrie